



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 67339

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de financement que connaît le dispositif des nouvelles formations d'ingénieurs (NFI), dans le cadre de la formation continue. Au regard des enjeux socio-économiques et de l'originalité d'une telle démarche pédagogique, il semble nécessaire que l'Etat maintienne l'engagement qu'il avait apporté au développement de ces filières. En effet, chaque entreprise engageant un salarié technicien supérieur dans une telle formation percevait une aide de l'Etat allant de 7 000 à 10 000 francs. Or, depuis février 2001, cette aide a été supprimée alors que ce dispositif commençait à jouer un rôle significatif dans le tissu économique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles une telle aide a été supprimée et savoir ce qu'elle envisage de faire, à l'avenir, pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67339

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5876

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 194